

LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 01-090421**  
**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2021**

**NOTA. /.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

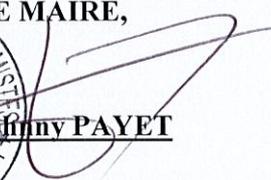
**Absents : 01**

**Procurations : 04**

**Total des votes : 28**

**Secrétaire de séance : Joan DORO**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,  
  
**Johnny PAYET**



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNE DE LA PLAINE DES  
PALMISTES**

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL  
DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe - Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - CLAIN Micheline conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

## Affaire 01-090421

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2021

#### 1. Présentation générale et contexte

---

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2021.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 4 **abstentions** (Sophie ARZAL conseillère municipale, Mélissa MOGALIA conseillère municipale, Yannick BOYER conseiller municipal, Sylvie LEGER conseillère municipale),

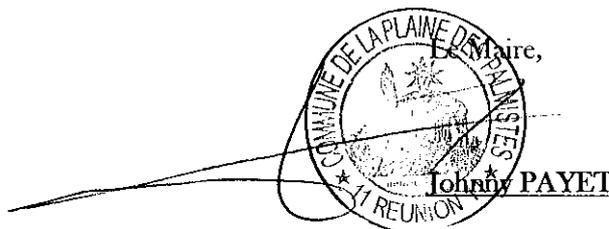
**APPROUVE** le Procès-Verbal du conseil municipal du 12 mars 2021,

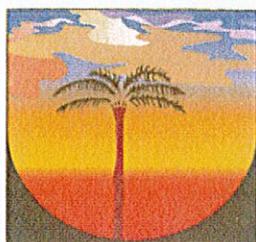
**AUTORISE** le maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

  
Le Maire,  
Johanny PAYET  
COMUNE DE LA PLAINE DES PALMIERS  
REUNION



LA PLAINE DES PALMISTES

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS SA SÉANCE  
DU VENDREDI 12 MARS 2021**

-----

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

L'an deux mille vingt et un le **DOUZE MARS** à **QUATORZE HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Johnny PAYET**.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe — Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe — Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU de LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Frédéric AZOR conseiller municipal – Joseph Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal — Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale — Elisabeth BAGNY conseillère municipale —Victorien JUSTINE conseiller municipal — Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal.

**ABSENT(S)** :

**PROCURATION(S)** :

Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint à François FRUTEAU de LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint

Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint à Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint

Sandra GRONDIN conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale

Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET le Maire

Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal

Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL conseillère municipale

Le nombre de présents est de **23** à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE : 14h10**

**Le Maire** prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer **JUSTINE Victorien** en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

**Le quorum est constaté.**

L'ordre du jour est le suivant :

## ORDRE DU JOUR

Rubriques
<b>Affaire 01-120321</b> Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 décembre 2020
<b>Affaire 02-120321</b> Budgets ville et annexes – Rapport des orientations budgétaires préalable au vote des budgets 2021
<b>Affaire 03-120321</b> Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)
<b>Affaire 04-120321</b> Education de jeunes enfants âgés de 2 ans / Création d'une classe passerelle à l'école « Les Myosotis » dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et l'Education Nationale
<b>Affaire 05-120321</b> Règlement intérieur de la commande publique pour les Marches a Procédure Adaptée (MAPA)
<b>Affaire 06-120321</b> Stratégie intercommunale d'attractivité des centres villes et centres bourgs – signature de la convention d'Opérations de Revitalisation des Territoires intercommunales
<b>Affaire 07-120321</b> SPL Maraina / Présentation du rapport d'activité du mandataire pour 2019 – opération d'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune
<b>Affaire 08-120321</b> Réhabilitation de l'ancienne décharge de la Ravine Sèche / Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel (phase PRO)
<b>Affaire 09-120321</b> Convention avec SPL ERD / Projet Aire de Manifestation et de Loisirs – Résiliation de la prestation
<b>Affaire 10-120321</b> Structuration de la filière Goyavier - Arrêt définitif de la prestation de SPL Maraina
<b>Affaire 11-120321</b> Projet de construction de la piscine municipale couverte et chauffée - Arrêt définitif de la prestation de SPL Maraina
<b>Affaire 12-120321</b> Proposition de convention de groupement d'achat de véhicules électriques – SIDELEC Réunion
<b>Affaire 13-120321</b> Programme Petites Villes de Demain – Validation du projet de convention d'adhésion et de la création du poste de manager de commerce
<b>Affaire 14-120321</b> Rapport de l'administrateur représentant l'assemblée spéciale de la SEMAC - Exercices 2019 et 2020 (article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)
<b>Affaire 15-120321</b> Tarification adaptée de la mise à disposition de l'Espace culturel Guy Agénor pendant la pandémie de COVID-19
<b>Affaire 16-120321</b> Rétrocession de la voie et des réseaux du lotissement « Allée des Corbeilles D'Or », rue Raphaël Babet
<b>Affaire 17-120321</b> Mutation foncière - Vente parcelle communale AD 843 sise à la rue des Romarins au profit de M. POUNIANDY Marc Ursule
Questions diverses

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

--ooOoo--

Mot de bienvenue du maire à l'ensemble des élus. Il demande à toutes les personnes présentes de porter leur masque afin d'être respectueux des lois en vigueur.

**M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :**

Quels sont les éléments que vous avez et que nous n'avons pas qui vous permettent de dire que nos administrés ne sont pas impactés par le couvre-feu, qu'il soit imposé de 22h ou 20h ou 18h ? Nos commerçants, artisans, acteurs touristiques, travailleurs Palmiplainois n'ont pas bien compris le sens de votre intervention sur Antenne Réunion.

**M. le Maire :**

Dans notre village les acteurs économiques ne font pas leur meilleur chiffre après 18h et les petits commerces qui travaillent après, ont opté pour les livraisons à domicile. Sur La Plaine des Palmistes nous avons de bonnes remontées. Vous avez dû constater qu'il n'y a plus d'éclairage public à partir de 18 h pendant ces 15 jours de couvre-feu, ce qui permet de faire une économie pour la commune et ainsi que pour la planète.

**Mme Sophie ARZAL :**

Par rapport à cet éclairage public, je réinvite l'ensemble des élus à en informer la population, les citoyens à part entière de La Plaine des Palmistes.

--ooOoo--

**Affaire 01-120321**  
**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 décembre 2020**

-----

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du **23 décembre 2020**.

**Observations :**

**M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT** constate que le PV ne fait pas mention de la minute de silence en mémoire de M. André BÈGE conseiller municipal, la présentation de M. Steven BAMBA le nouveau DGS, les félicitations ainsi que les remerciements à Mme Gisèle MARIE-LOUISE pour son intérim de DGS ainsi que les remerciements à M. Jacky HOAREAU pour son travail effectué en tant que directeur des finances

**Mme Sophie ARZAL** fait pour rappel qu'ils sont contre les ristournes accordées pour les ventes sur les affaires **20-231220** et **19-231220** et demande à ce que le PV soit modifié. Les corrections demandées sont faites.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2 abstentions (Mme Mélissa MOGALIA conseillère municipale – M. Jean-Yves VACHER conseiller municipal)**

**APPROUVE le Procès-verbal du conseil municipal du 23 Décembre 2020**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

--ooOoo---

**Affaire 02-120321**

**Budgets ville et annexes – Rapport des orientations budgétaires préalable au vote des budgets 2021**

-----

**Observations :**

**M. le Maire présente la nouvelle Directrice Financière Mme Carole ILLAN**

**Mme Carole ILLAN :**

Présente les orientations budgétaires

**Mme Sophie ARZAL :**

J'aimerais vous entendre M. Le Maire sur vos orientations politiques pour La Plaine des Palmistes. Est-ce que vous pourriez nous apporter des informations sur votre projet d'hôtel à ciel ouvert et votre vision sur le village quart d'heure ? Il est dommage que votre projet politique ne s'adapte pas à un contexte COVID, qui de plein fouet, devrait ramener une orientation sur la cohésion sociale sanitaire et économique. Nous allons repartir sur des études en ce qui concerne le projet piscine alors quand est ce que nous aurons cette piscine pour les Palmiplainois ? Revenir sur ce projet piscine pour repartir dans d'autres études ça m'interpelle. Pourquoi ne pas utiliser toutes les études qui ont déjà été payées et en faire une synthèse et réellement créer cette piscine ?

**M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :**

Il y a des mots lourds de sens qui nous désorientent et vous semblez travailler pour votre électorat. Il s'agit là d'une attitude discriminante. Une fois élu vous êtes le Maire de La Plaine des Palmistes, le premier magistrat que nous respectons. Vous nous représentez donc dans toutes les instances locales, régionales, nationales. Il serait préjudiciable de reformuler certaines phrases.

S'il y a un marqueur politique, économique, agro-touristique, social quels sont-ils ?

Quel élu est capable de nous dire ce que signifient « engager les réflexions pour la création de l'hôtel à ciel ouvert » ? « Les touristes, les commerçants, les habitants viendront expérimenter et faire vivre notre village du quart d'heure » ? Il faudrait nous apporter quelques précisions sur ces projets.

**M. le Maire :**

Je vous entends bien mais notre orientation budgétaire aujourd'hui ne nécessite pas le détail des orientations politiques. Nous travaillons sur des projets que nous voulons mettre en place et cela pour tous les Palmiplainois. Le concept du village quart d'heure est quelque soit notre lieu de résidence que nous puissions avoir accès aux services de proximité dans un laps de temps limité.

**M. Steven BAMBA** remercie M. le Maire de l'accueillir dans la belle commune de La Plaine des Palmistes ainsi que Mme Carole ILLAN pour son travail accompli sur les orientations budgétaires en 2 mois.

Ces orientations budgétaires traduisent bien le programme politique pour lequel la majorité a été élue. Le programme qui a été traduit administrativement est bien de mener une réflexion sur 10 ans. La feuille de route administrative n'est pas présentée aujourd'hui puisque nous sommes encore en phase de réunions avec l'ensemble des divisionnaires, des élus et des adjoints. Un travail collectif est mené depuis maintenant un mois et demi et cela demande des retours fréquents, des ajustements. Pour traduire les 57 orientations qui sont dans la profession de foi il y a à peu près 121 actions qui vous seront présentées de façon synthétique lors du prochain conseil municipal. Il est également prévu de mettre en place des commissions thématiques lors du prochain conseil. J'espère avoir une stratégie partenariale en travaillant avec les élus de la majorité et de l'opposition. Concernant la piscine, administrativement aucune étude n'a abouti puisque nous sommes en phase de concours et que cela n'a pas donné lieu à l'attribution de la prestation à un lauréat. Ce concours va se terminer et on devrait

Accusé de réception en préfecture  
Journée et de l'opposition  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
N° de télétransmission : 01-090421-DE

d'ici le mois de juin lancer les études de maîtrise d'œuvre qui conduiront administrativement à rédiger le dossier de consultation des entreprises en une année. Un projet de piscine c'est très technique, très coûteux et très long à mettre en place.

Concernant la question de M. Jean-Yves Vacher, effectivement vous délibérez aujourd'hui car depuis la loi notre du 07 août 2015, il est obligatoire de délibérer sur les orientations budgétaires.

**M. Yannick BOYER :**

En page 3 vous nous précisez que la présentation des engagements pluriannuels doit être fait lors de ce débat des orientations budgétaires. Si on est sur un schéma où effectivement il y aura des infrastructures sur un projet, où il y aura des travaux sur 2 ou 3 ans, nous souhaiterions des éclaircissements, car comment traduire des orientations politiques en éléments de budget si nous n'avons pas un cadre clair.

Je reviendrai sur un chiffre où je demande des précisions sur la page 11 : l'encours de la dette au 31/12 dans le tableau d'orientations budgétaires pour 2021 d'un montant de 5 000 577 et le même montant de 5 000 577 au 31/12/2021. Sauf que le ratio d'endettement bouge de moitié. Où est l'erreur de calcul. Parce que si nous reprenons le tableau que vous fournissez, la dette du budget principal et l'extinction de la dette si je suis en fin d'exercice 2021, je suis à 5 123 209 et que même en faisant le calcul sur ces ratios j'atteins 8 ou 9 ans mais absolument pas 6 ans.

**M. Steven BAMBA :**

Sur la question de la dette il est important de noter que son encours est très faible au niveau de la commune. C'est un engagement qui est pris par l'administration de le maintenir à un niveau très faible parce que c'est beaucoup plus simple pour nous aujourd'hui de financer des projets. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir la capacité d'investir et nous ne souhaitons pas emprunter sur la mandature.

Sur la question de la masse salariale, on aurait dû parler de revalorisation du pouvoir d'achat mais nous avons constaté que des salariés qui étaient là depuis 20 ans avaient une prime mensuelle de 18 € par mois. C'est un choix important de revaloriser des situations et qui coûte chaque année 100 000 euros à la collectivité. Nous avons ici des agents motivés et qui souhaitent au quotidien développer leur commune.

Sur le FIIS les négociations sont en cours pour les prochaines moutures du fonds d'investissement communal. On a pu avoir cette semaine une réponse positive pour de nouveaux investissements. Il y a au niveau de la CIREST un contentieux en cours mais cela n'empêche pas de travailler ensemble.

**M. Jean-Yves FAUSTIN :**

Nous avons souhaité revaloriser un certain nombre de bas salaires pour des agents non-titulaires sur des primes de responsabilités. Par rapport au RIFSEEP et à la ligne de gestion qui a été mise en application depuis le 1er janvier 2021, nous avons l'obligation de rémunérer les personnes qui ont une responsabilité au sein des équipes. Il y a eu un effort également en faveur d'une vingtaine d'agents qui sont proches de la retraite avec un salaire de 1 200 €.

**M. Yannick BOYER :**

Sur la question de la projection 2021 on se rend compte dans le tableau de fonctionnement qu'en dehors du volet masse salariale tout est à la baisse. Est-ce qu'on ne serait pas plutôt dans une logique où l'on va dépenser davantage. J'attire l'attention sur le déséquilibre futur des financements qui vont être présentés demain. N'y a-t-il pas un principe de précaution à prendre ?

**Mme Sophie ARZAL :**

Pouvez-vous me donner le détail sur ces charges exceptionnelles de 1 million de 2020 et la différence avec ce que vous envisagez pour 2021.

**Mme Carole ILLAN :**

Effectivement les charges exceptionnelles diminuent c'est dû au fait du remboursement à la CIREST et de l'excédent du budget de l'eau. La commune a transféré la compétence eau à la CIREST en 2020 et le budget de

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

l'eau a dégagé un excédent qui a fait l'objet d'un remboursement. Ceci explique la différence énorme entre 2020 et 2021.

**M. Steven BAMBA :**

Il y a une démarche qui est menée également pour maîtriser les procédures d'achat

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITÉ,  
PRENDS ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,  
PRENDS ACTE de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB,  
DELIBERE sur les orientations budgétaires 2021.**

--ooOoo--

**Affaire 03-120321**

**Organisation des services municipaux / Evolution du tableau des effectifs permanents du personnel communal (création de postes)**  
-----

**Observations :** Néant

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,  
APPROUVE les créations et modifications susvisées  
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal  
AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

--ooOoo--

**Affaire 04-120321**

**Education de jeunes enfants âgés de 2 ans / Création d'une classe passerelle à l'école « Les Myosotis » dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et l'Education Nationale**  
-----

**Observations :**

**Mme Joëlle DELATTRE :**

Quelle est la genèse de cette classe passerelle ?

**Sophie ARZAL :**

Lors du dernier conseil municipal nous étions déjà intervenus sur le projet éducatif global. Où est-ce que vous en êtes ?

**Mme Sabine IGOUFE :**

En ce qui concerne le projet éducatif global nous n'avons pas le retour de l'ensemble des collègues mais la partie principale est finalisée. Pour le reste, nous y travaillons toujours pour qu'il soit mis en ligne. Il prend en compte la classe passerelle et c'est une chance pour lutter contre l'échec scolaire. Par rapport à une classe traditionnelle de petite section on accueille des enfants avant l'âge de 2 ans qui ont la particularité de ne pas être propres. C'est pour cette raison qu'on a l'accompagnement des parents la matinée et la coéducation l'après-midi. C'est un levier social pour la réussite de nos enfants. Nous pouvons féliciter notre mandature d'avoir mis ce projet en place en 2021.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,**

**VALIDE la mise en œuvre d'une classe passerelle à l'école Les Myosotis**

**APPROUVE les budgets prévisionnels exposés ci-dessus**

**AUTORISE le Maire à demander une subvention à la CAF**

**AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes**

Accusé de réception en préfecture  
974 219740065 00210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

--ooOoo---

**Affaire 05-120321**

**Règlement intérieur de la commande publique pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)**

-----

**Observations :** Néant

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,  
VALIDE les termes du présent rapport  
PREND ACTE de la modification du règlement intérieur de la commande publique pour les Marchés à  
Procédure Adaptée.**

--ooOoo---

**Affaire 06-120321**

**Stratégie intercommunale d'attractivité des centres villes et centres bourgs – signature de la  
convention d'Opérations de Revitalisation des Territoires intercommunales**

-----

**Observations :**

**Mme Sophie ARZAL :**

C'est un dispositif porté par l'Etat, pour les communes de l'Est où nous avons quand même La Plaine des Palmistes. Je veux juste rappeler Saint-Benoît et Saint-André sont dans ce dispositif et que nous ne sommes pas du tout dans les mêmes configurations urbaines. Il faut bien tenir compte de l'âme Palmistinoise.

**M. Steven BAMBA :**

L'idée pour nous c'est bien de mener une réflexion pour notre village de La Plaine des Palmistes mais en même temps de s'intégrer dans une réflexion qui est intercommunale. Il s'agit bien là d'avoir une coordination tout en ne faisant pas de notre commune ce que nous ne voulons pas qu'elle soit dans 10 ans.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 2  
absents lors du vote (Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale),  
VALIDE les termes du présent rapport,  
VALIDE la stratégie intercommunale des centres-villes et centres-bourgs,  
AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes et  
notamment signer la convention d'Opérations de Revitalisation des Territoires intercommunale.**

--ooOoo---

**Affaire 07-120321**

**SPL Maraina / Présentation du rapport d'activité du mandataire pour 2019 – opération  
d'aménagement des itinéraires cyclables sur la commune**

-----

**Observations :**

**M. Yannick BOYER :**

Il faut savoir concrètement comment on avance et si le budget est trop important comment on peut le travailler. Quelles sources de financement on peut avoir pour avancer plus rapidement. Avec les éléments que nous avons quand est-ce qu'il y aura des pistes cyclables à La Plaine des Palmistes.

**M. Armand JEAN-MARIE :**

Le projet est assez largement financé aujourd'hui et nous n'avons pas trop d'inquiétude. Sur La Plaine des Palmistes il y a 4 boucles qui avaient été retenues. Nous sommes en phase d'études préliminaires et nous allons commencer les études opérationnelles dans le courant de l'année.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,  
PRENDS ACTE de la communication de ce rapport,  
DECLARE avoir pris connaissance de ses termes,  
PRENDS ACTE sans observation.**

--ooOoo--

**Affaire 08-120321  
Réhabilitation de l'ancienne décharge de la Ravine Sèche / Validation de l'élément PRO et du plan de  
financement prévisionnel (phase PRO)**  
-----

**Observations :** Néant

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,**

**VALIDE le dossier PRO,  
VALIDE le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 32 817.00 €  
HT hors TVA,  
VALIDE la participation financière de l'ADEME d'un montant de 82 042.50 € HT,  
VALIDE la participation financière du FEDER d'un montant de 49 225.50 € HT,  
AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention auprès du FEDER,  
AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette  
affaire.**

--ooOoo--

**Affaire 09-120321  
Convention avec SPL ERD / Projet Aire de Manifestation et de Loisirs – Résiliation de la prestation**  
-----

**Observations :**

**Mme Sophie ARZAL :**

On a quand même une convention où 55 000 € ont déjà été réalisées et facturées. C'est un montant qui est lourd. Il y a certes une pénalité de 3 000 € mais nous constatons que ces arrêts ne sont pas gratuits et que beaucoup d'argent public ont été dépensés dans un certain nombre d'études.

**M. Steven BAMBA :**

Je peux vous confirmer, sur ce dossier que les études s'arrêtent au stade de réalisation. Le projet n'est pas enterré mais il n'est pas financé aujourd'hui donc on est dans l'obligation d'arrêter la prestation car 11 millions d'euros financés sur fonds propres sur la commune c'est clairement impossible sauf emprunter. Mais la volonté n'est pas d'emprunter pour ce projet. Il pourra être repris dans quelques années car un gros travail d'études a été fait et tout ça n'est pas perdu.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 4  
abstentions (Sophie ARZAL conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Yannick  
BOYER conseiller municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale)  
MET fin à la convention de mandat avec la SPL ERD relative à cette affaire, conformément à l'article 10.1  
MET fin au marché de maîtrise d'œuvre relative à cette affaire, conformément à l'article 11 du CCAP,  
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

**Affaire 10-120321**  
**Structuration de la filière Goyavier - Arrêt définitif de la prestation de SPL Maraina**

-----

**Observations :**

**M. Steven BAMBA :**

Les SPL nous coûtent chères avec souvent un avancement dans les dossiers qui est très relatif. Les professionnels de la filière goyavier à La Plaine des Palmistes, qu'on rencontre très régulièrement, ont déjà réussi à se structurer par eux-mêmes, ils sont accompagnés par la DIECTTE et bientôt par la CCI. Ils se sont constitués en SAS récemment.

**Mme Sophie ARZAL :**

Au niveau de la municipalité, quelles sont les solutions concrètes et proposées pour structurer cette filière ? Est-ce qu'il y a un programme d'actions qui est posé ? Qui sont les acteurs ? Est-ce qu'ils ont été identifiés ? Quels sont les moyens alloués pour la structuration de cette filière ?

**M. Jean-Yves FAUSTIN :**

Une réflexion globale avait été menée par l'ancienne mandature, mais les producteurs ne voyaient pas venir les actions concrètes. Des études ont été menées sur la structure goyavier et aujourd'hui nous essayons de renouer le contact entre la Chambre d'Agriculture, les services de l'Etat (DEAL, Parc National), l'AD2R. Nous avons des réunions d'informations et d'échanges régulières avec ces différents acteurs. Nous sommes en phase de convention pour un bail sur une parcelle de terrain au niveau de la zone artisanale pour leur installation et la mise en place de l'atelier de transformation. Cela se fera avec le Service Développement Economique pour diminuer les charges administratives. Un accompagnement pour les différents financements leur sera apporté également. La commune ne financera pas la SAS puisqu'il s'agit d'une structure privée mais elle accompagnera l'Association Not Goyavier dans le cadre de la promotion de la filière, la mise à disposition de locaux pour la vente produits et l'accompagnement par le Service Développement Economique. Des subventions leurs seront allouées.

**M. Yannick BOYER :**

Mettre un plan d'actions en place sur ce que l'on veut faire de la filière goyavier à La Plaine des Palmistes est quelque chose de fondamental. Il y a une réflexion en amont et une réflexion en aval. Ce n'est pas qu'accompagner une entreprise ou une association, c'est une vision à porter. Le service développement économique pourra peut-être porter un projet avec un plan d'actions pluriannuelles de structuration de la filière ou s'appuyer sur les études qui ont déjà été faites.

**M. Steven BAMBA :**

Il est prévu d'avoir un chargé de missions spécifiquement pour accompagner les professionnels vers cette structuration. Cela pour leur permettre d'aller élarger aux différents fonds qui existent et qui souvent ne sont pas sollicités par les exploitants Palmiplainois. Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui soit présent ici et il y a déjà un travail qui est mené actuellement en ce sens.

**Départ de M. Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY à 16H45**

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,  
MET fin à la convention de mandat avec la SPL Maraina relative à cette affaire, conformément à l'article 21,**

**AUTORISE le Maire ou en son absence l'Adjoint délégué à signer tous les actes y afférents.**

--ooOoo--

**Affaire 11-120321**

**Projet de construction de la piscine municipale couverte et chauffée - Arrêt définitif de la prestation de SPL Maraina**

-----

**Observations :**

**M. Steven BAMBA :**

La proposition c'est d'arrêter la prestation avec la SPL Maraina et être sur une logique d'internalisation du suivi des études. On poursuivra l'attribution de la maîtrise d'œuvre d'ici le mois de juin afin de permettre que les études soient réalisées dans une année et que les travaux puissent démarrer fin 2023 début 2024.

On a une indemnité de résiliation à payer mais les études réalisées ne sont pas perdues puisqu'elles vont contribuer à alimenter le travail qui sera réalisé par le chargé d'opération.

**Mme Sophie ARZAL :**

J'appelle à la prudence parce qu'à vouloir tout faire soi-même on peut aussi prendre un certain nombre de risques inconsidérés ou qui peuvent être considéré aujourd'hui. A terme l'avenir nous le dira.

**M. Steven BAMBA :**

Dans les orientations budgétaires de cette année ces postes sont déjà budgétisés donc la masse salariale ne bouge pas au-delà de l'augmentation normale qui est prévue.

**M. Jean-Yves FAUSTIN :**

Le risque est mesuré et c'est après consultation des cabinets d'avocats qui représentent la collectivité. Nous avons pris toutes les garanties. Aujourd'hui nous ne pouvons plus continuer les études avec ces SPL car cela n'aboutit pas forcément. Nous souhaitons aller beaucoup plus vite en utilisant d'autres procédés et en faisant appel à d'autres prestataires.

**M. Yannick BOYER :**

On fait un bond au niveau du budget, les 150 000 € d'immobilisations incorporels vont financer quoi exactement si les études sont gardées ?

**M. Steven BAMBA :**

La mission de maîtrise d'œuvre va démarrer et on prévoit cette année environ 150 000 € pour le maître d'œuvre.

**Remplacement de M. le Maire par la 1ère Adjointe Mme Sabine IGOUFE à 16h55**

**Mme Sabrina HOAREAU conseillère municipale donne procuration à Mme Elisabeth BAGNY conseillère municipale**

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,**

**MET fin à la convention de mandat avec la SPL Maraina relative à cette affaire, conformément à l'article 23, AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer tous les actes y afférents.**

--ooOoo--

**Affaire 12-120321**

**Proposition de convention de groupement d'achat de véhicules électriques – SIDELEC Réunion**

-----

**Observations :**

**M. Steven BAMBA :**

On prévoit d'acquérir 6 véhicules électriques cette année, essentiellement des "KANGOO ZE" et la politique qui sera mise en œuvre sera de privilégier l'électrique dès lors que les véhicules sortent très peu du territoire. Cela fait une économie substantielle de carburant chaque année.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,  
VALIDE la constitution d'un groupement de commande avec le SIDELEC Réunion,  
AUTORISE l'adhésion de la Commune à ce groupement et les termes de la convention constitutive du groupement,  
ACCEPTE que le SIDELEC soit le coordonnateur de ce groupement,  
VALIDE la convention relative à cette affaire et autorise le Maire à la signer,  
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes y afférent.

--ooOoo--

Affaire 13-120321

Programme Petites Villes de Demain – Validation du projet de convention d'adhésion et de la création du poste de manager de commerce

-----  
Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,  
PRENDRE ACTE du contenu du projet de convention d'adhésion joint à la présente,  
AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion.

--ooOoo--

Affaire 14-120321

Rapport de l'administrateur représentant l'assemblée spéciale de la SEMAC - Exercices 2019 et 2020  
(article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales)

-----  
Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,  
PRENDS ACTE de ce rapport

--ooOoo--

Affaire 15-120321

Tarifification adaptée de la mise à disposition de l'Espace culturel Guy Agénor pendant la pandémie de COVID-19

-----  
Observations : Néant

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,  
VALIDE les termes du présent rapport,  
VALIDE la tarification adaptée, selon les termes proposés, pour la location et la mise à disposition de l'Espace Culturel Guy Agénor, jusqu'à la date du 31 décembre 2021,  
AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'élu délégué, à signer tous les actes y afférents.

--ooOoo--

**Affaire 16-120321**

**Rétrocession de la voie et des réseaux du lotissement « Allée des Corbeilles D'Or », rue Raphaël Babet**  
-----

**Observations** : Néant

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ,**  
**VALIDE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AI 741, 742 et 1025,**  
**PROCEDE ultérieurement au classement dans le domaine public communal ladite voie,**  
**AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.**

--ooOoo--

**Affaire 17-120321**

**Mutation foncière - Vente parcelle communale AD 843 sise à la rue des Romarins au profit de M. POUNIANDY Marc Ursule**  
-----

**Observations** :

**M. Jean-Yves VACHER :**

Comme je l'ai déjà fait antérieurement pour 2 autres ventes je n'accepte pas les ristournes de 10 % je m'oppose à cela.

**Mme Sophie ARZAL :**

Je m'interroge sur la vente de tous ces terrains de La Plaine des Palmistes et quelle est la procédure pour l'achat d'un terrain ?

**M. François FRUTEAU de LACLOS :**

Tout administré de la commune ou pas peut acheter un terrain à La Plaine des Palmistes. On a une partie du foncier qui est référencé et n'importe qui peut faire la demande par écrit à savoir que les 10 % ne sont pas systématiquement appliqués.

**Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 1 contre (Jean-Yves VACHER conseiller municipal)**

**Mme Sophie ARZAL conseillère municipale – Mme Mélissa MOGALIA conseillère municipale – M. Yannick BOYER conseiller municipal – Mme Sylvie LEGER conseillère municipale sont contre la ristourne accordée pour cette vente.**

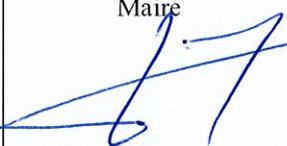
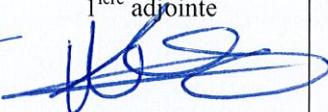
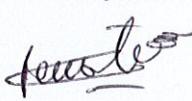
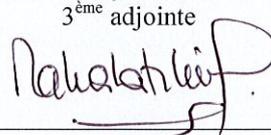
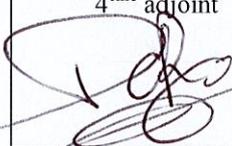
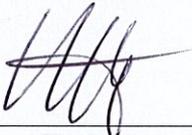
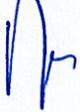
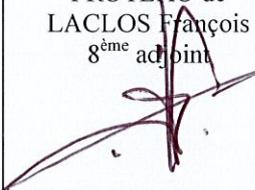
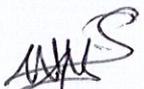
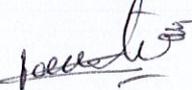
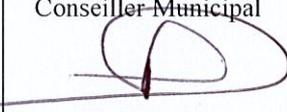
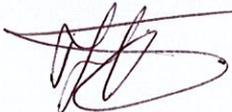
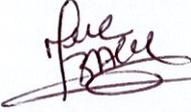
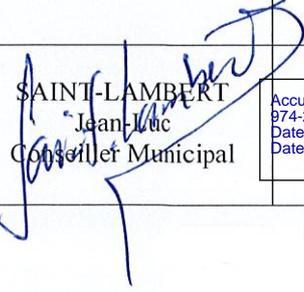
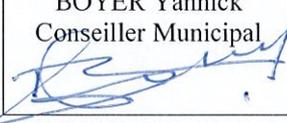
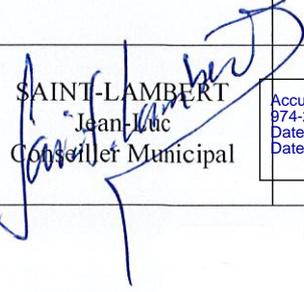
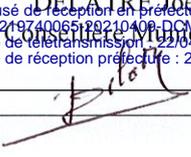
**VALIDE la cession des deux lots du terrain référencé AD 843 d'une superficie totale de 1 015 m2 au prix de 99 900 € à M. POUNIANDY Marc Ursule, les frais notariaux restant à la charge de l'acquéreur,**

**AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 12 Mars 2021 est levée à 17h35.

Secrétaire de séance



<p>PAYET Johnny Maire</p> 	<p>IGOUBE Sabine 1<sup>ère</sup> adjointe</p> 	<p>FAUSTIN Jean Yves 2<sup>ème</sup> adjoint</p> 	<p>MAHALATCHIMY Mylène 3<sup>ème</sup> adjointe</p> 
<p>DORO Joan 4<sup>ème</sup> adjoint</p> 	<p>DALLEAU Gina 5<sup>ème</sup> adjointe</p> 	<p>DAMOUR Jean Claude 6<sup>ème</sup> adjoint</p> 	<p>THIBURCE Héliette 7<sup>ème</sup> adjointe</p> 
<p>FRUTEAU de LACLOS François 8<sup>ème</sup> adjoint</p> 	<p>ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale</p> 	<p>AZOR Frédéric Conseiller Municipal</p> 	<p>CLAIN Micheline Conseillère Municipale</p> 
<p>BOYER Erick Conseiller Municipal</p> 	<p>HOARAU Sabrina Conseillère Municipale</p> 	<p>RIVIERE Alain Conseiller Municipal</p> 	<p>GRONDIN Sandra Conseillère Municipale</p> 
<p>CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal</p> 	<p>VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale</p> 	<p>PAYET Mickaël Conseiller Municipal</p> 	<p>BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale</p> 
<p>JUSTINE Victorien Conseiller Municipal</p> 	<p>ARZAL Sophie Conseillère Municipale</p> 	<p>JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal</p> 	<p>MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale</p> 
<p>BOYER Yannick Conseiller Municipal</p> 	<p>LEGER Sylvie Conseillère Municipale</p> 	<p>SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal</p> 	<p>DELATRE Joëlle Conseillère Municipale</p> 

Accusé de réception en préfecture  
974-219740055-20210408-DCM01-090421-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021